

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absente représentée** : Pouvoir de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

**Absent**: GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Pierre VALENTIN est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 24
Représentée : 1
<hr/> Votants : 25

*Délibération n° D2023\_043 – FINANCES*

### Charges locatives - Résidence d'Automne

Il est proposé au Conseil municipal une révision des charges locatives des logements communaux en fonction des charges afférentes aux bâtiments et aux espaces communs.

### Charges locatives Résidence d'automne

	Factures 2022	Total M <sup>2</sup>	Par m <sup>2</sup>	Nbre de mois	Par mois par m <sup>2</sup>
Granulés bois 2022	6 193.96 €	316	19.60 €	12	1.63 €
	Factures 2022	Total M <sup>2</sup>	Par m <sup>2</sup>	Nbre de mois	Par mois par m <sup>2</sup>
Charges des communs	1 997.88 €	316	6.32 €	12	0.53 €

Les charges par logement proposées pour application au 1<sup>er</sup> août 2022 sont les suivantes :

Numéro de logement	Surface en m <sup>2</sup>	Chauffage/ mois/m <sup>2</sup>	Chauffage logement / mois	Charges des communs/ mois/m <sup>2</sup>	Charges des communs / mois	Charges totales / mois	p.m. charges / mois 2022
APP 01	30,25	1.63 €	49.31 €	0.53 €	16.03 €	65.34 €	48,70 €
APP 02	32,55	1.63 €	53.06 €	0.53 €	17.25 €	70.31 €	52,41 €
APP 03	43,90	1.63 €	71.56 €	0.53 €	23.27 €	94.83 €	70,68 €
APP 04	30,25	1.63 €	49.31 €	0.53 €	16.03 €	65.34 €	48,70 €
APP 05	35,56	1.63 €	57.96 €	0.53 €	18.85 €	76.81 €	57,25 €
APP 06	46,87	1.63 €	76.40 €	0.53 €	24.84 €	101.24 €	75,46 €
APP 07	25,41	1.63 €	41.42 €	0.53 €	13.47 €	54.89 €	40,91 €
APP 08	30,25	1.63 €	49.31 €	0.53 €	16.03 €	65.34 €	48,70 €
APP 09	41,15	1.63 €	67.07 €	0.53 €	21.81 €	88.88 €	66,25 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** le montant des charges locatives mensuelles ci-dessus pour les logements de la Résidence d'Automne à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance  
Pierre VALENTIN

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le  
Publication en ligne le 07/06/23  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS

06/06/23